

PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse aux acheteurs et toute personne en charge des consultations de maîtrise d'œuvre ou amenée à monter une opération de construction publique.

PRÉ-REQUIS

- Techniques : absence de pré-requis
- Connaissances spécifiques : connaissance générale des achats publics

OBJECTIFS

Une journée pour découvrir la loi MOP et les marchés publics de maîtrise d'œuvre :

- Organiser la maîtrise d'ouvrage d'une opération
- Définir le programme d'une opération
- Bien choisir son équipe de maîtrise d'œuvre

CONTENU**Définir la loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre**

- Quelques notions de vocabulaire
- Quels sont les objectifs de la loi MOP ?
- Présentation des différents acteurs et leurs rôles

Comprendre les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage publique pour mener à bien l'opération

- La responsabilité de la maîtrise d'ouvrage
- L'importance de la programmation
- Le recours possible à une AMO (programmation, mandat, conduite d'opération...)
- La réponse de la maîtrise d'œuvre (mission, rémunération...)

Comment bien choisir sa maîtrise d'œuvre

- Le dispositif général régissant la commande publique
- Quel est l'impact des nouveaux textes
- Le concours de maîtrise d'œuvre, suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence)
- Les marchés à procédure formalisée :
 - La procédure concurrentielle avec négociation
 - Le dialogue compétitif
 - L'appel d'offres
- Quelle procédure "MAPA" en dessous des seuils européens?

L'exception des marchés globaux

- Les marchés de conception-réalisation en dérogation à la loi MOP
- Les marchés de performance
- Les marchés sectoriels
- Les manquements constatés
- Les risques juridiques
- Sur-qualité et/ou sous-qualité

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La salle de formation est équipée de postes informatiques et de tout le confort nécessaire pour rendre la formation agréable : équipement bureautique complet, vidéo projecteur, paperboard, boissons, etc.

Afin que vous puissiez bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage, nous limitons le nombre de participants par session, et nous mettons toujours en avant des cas pratiques et mises en situation.

ÉVALUATION ET SANCTION

La formation est évaluée par le biais d'une fiche d'évaluation qui porte à la fois sur les aspects organisationnel, méthodologique et pédagogique de la formation ainsi que sur la réponse aux attentes des stagiaires.

La formation est également sanctionnée par une attestation individuelle de formation.

QUALITÉ DU FORMATEUR

– **Expert des marchés de maîtrise d'oeuvre**

Le formateur est architecte urbaniste en chef de l'Etat pour la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP)

DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée de la formation** : 7 heures soit 1 journée
- **Horaires de la formation** : 9h00-12h30 puis 14h00-17h30
- **Code** : MOP
- **Lieu** : dans les locaux de l'organisme ou dans les nôtres
- **Organisation** : formation réalisable en présentiel
- **Nombre de stagiaires** : 10 participants au maximum

CONTACT

☎ tél. : 01 79 06 77 00

✉ email : formations@achatpublic.com

📄 formulaire : <http://formations.achatpublic.com/nous-contacter>

🌐 site web : <http://formations.achatpublic.com/acheteurs>